

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

consultation dématérialisée prévue à l'article L.181-10-1 du Code de l'environnement relative à la demande d'autorisation environnementale d'un projet de renouvellement du parc éolien « Parc Haut-Cabardès » situé sur le territoire des communes de Pradelles-Cabardès et Cabrespine présentée par la C.E.P.E du Haut-Cabardès

Une consultation du public d'une durée de trois mois est ouverte du **28 juillet 2025 au 28 octobre 2025** inclus, relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la CEPE du Haut-Cabardès, filiale du groupe TRIG (The Renewables Infrastructure Group) dont le siège social se situe au 115 rue du Mourelet ZI de Courtine 84000 Avignon en vue d'obtenir le renouvellement du parc éolien du Haut Cabardès sur le territoire des communes de Pradelles Cabardès et de Cabrespine. Cette opération consiste au démantèlement de 16 éoliennes anciennes et le remplacement par 9 éoliennes plus performantes.

Le projet relève de la rubrique suivante :

Rubrique de classement	Libellé de l'installation	Caractéristiques de l'installation	Régime
2980-1	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs : 1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50m.	Parc éolien composé de 9 aérogénérateurs ayant une puissance unitaire de 3 MégaWatt maximum pour une production d'électricité verte estimée à 81,6GWh/an, hauteur total (bout de pale) 125m maximum	Autorisation

La présente consultation est annoncée dans un périmètre de 6 kilomètres autour du site concerné au moyen du présent avis, affiché dans 15 communes de l'Aude : Cabrespine, Castans, Caunes-Minervois, Citou, Fournes-Cabardès, Labastide-Esparbairénque, Les Ilhes, Lespinassière, Limousis, Mas-Cabardès, Pradelles-Cabardès, Roquefère, Sallèles-Cabardès, Trassanel et Villeneuve-Minervois, et dans 3 communes du Tarn : Albine, Mazamet et Saint-Amans-Soult.

Désignation du commissaire enquêteur :

Par décision n° E25000002/34 du 21 janvier 2025, Madame la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier a désigné Monsieur Pierre VOGEL, officier de l'Armée de terre, en retraite et Monsieur Laurent FABAS, ingénieur formateur, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Lieu et dates des réunions publiques :

Sous la présidence du commissaire enquêteur, et en présence du pétitionnaire, sont organisées deux réunions publiques d'information et d'échanges, à l'ancienne école de Pradelles-Cabardès, située au 26 route de Carcassonne 11 380 PRADELLES CABARDES , aux dates suivantes :

- Une réunion publique d'ouverture, le **29 juillet 2025 de 18h00 à 20h00** ;
- Une réunion publique de clôture, le **jeudi 16 octobre 2025 de 18h00 à 20h00**.

Le commissaire enquêteur pourra, aux fins d'établissement de la synthèse des observations et des réponses éventuelles du pétitionnaire, procéder à l'enregistrement audio de la réunion d'information et d'échange avec le public. Le début et la fin de tout enregistrement sera clairement notifié aux personnes présentes. Cette synthèse figurera au rapport du commissaire enquêteur.

Lieux et dates des permanences du commissaire enquêteur :

Mairie de Pradelles-Cabardès 9 Place de la Tour 11380 Pradelles-Cabardès	Le mardi 26 août 2025 de 09h00 à 12h00
Mairie de Cabrespine rue des six ponts 11160 Cabrespine	Le mercredi 17 septembre 2025 de 09h00 à 12h00

Consultation du dossier et du registre :

Le dossier du projet, qui comprend l'étude d'impact et son résumé non technique, ainsi que le registre sont accessibles, uniquement en version dématérialisée, sur le site dédié à l'adresse suivante au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6115>

Ce dossier est également consultable sur le site des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Consultation-parallelesee/Renouvellement-Parc-eolien-CEPE-du-Haut-Cabardes-a-Pradelles-Cabardes-et-Cabrespine>

Le dossier, mis à la consultation du public, est amené à évoluer au fil de l'instruction, en fonction de la disponibilité des différents avis rendus et des échanges avec le pétitionnaire. Tout au long de la consultation, le commissaire enquêteur rend public sur le site internet de la consultation, notamment, les différents avis obligatoires, dont celui de l'Autorité environnementale, dès qu'ils sont émis ou la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis. Les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les observations et les propositions du public, les réponses éventuelles du pétitionnaire, le cas échéant, y compris celles formulées lors des réunions publiques, sont également publiées sur le site de la consultation.

Observations et propositions du public :

Les intéressés pourront présenter leurs observations et leurs propositions :

- par courrier à la mairie de Pradelles-Cabardès – 9 Place de la Tour – 11380 Pradelles-Cabardès – à l'attention de Monsieur Pierre VOGEL, commissaire enquêteur, qui les insérera sur le registre dématérialisé ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-6115@registre-dematerialise.fr
- sur le registre dématérialisé prévu à cet effet au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6115>

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables pendant une durée d'un an à compter de leur mise en ligne sur les sites internet :

- du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6115>
- des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Consultation-parallelesee/Renouvellement-Parc-eolien-CEPE-du-Haut-Cabardes-a-Pradelles-Cabardes-et-Cabrespine>

Décision prise à l'issue de la consultation du public :

A l'issue de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus sera prononcé par arrêté préfectoral du préfet de l'Aude.

Informations complémentaires :

Concernant la demande présentée par la **CEPE du Haut-Cabardès** des informations peuvent être demandées auprès de Mme Cindy VANHOVE cheffe de projet - par mail à «cindy.vanhove@qenergy.eu» ou par voie postale, à la société SARL CEPE Haut Cabardès - 115 rue du Mourelet, ZI de Courtine - 84000 Avignon.